

**COMMUNE DE CUTS**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 04 décembre 2020, le Maire de Cuts a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur François ATRON, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Cuts du lundi 18 janvier au mardi 23 février 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit les lundis et jeudis de 10h00 à 12h00 et les mardis et vendredis de 14h00 à 19h00) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Cuts le lundi 18 janvier 2021 de 09h30 à 12h30, le samedi 30 janvier 2021 de 09h30 à 12h30 et le mardi 23 février 2021 de 16h00 à 19h00.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, des « mesures barrières » spécifiques seront mises en œuvre (port du masque obligatoire, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Cuts (sur support papier et sur un support informatique) et sur le site : [www.cuts.fr](http://www.cuts.fr)

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations ou ses propositions, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (place du Maréchal Leclerc, 60400 CUTS), ou par voie électronique ([cuts@paysnoyonnais.fr](mailto:cuts@paysnoyonnais.fr)) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera au dit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Cuts pendant 1 an, et publiés sur le site : [www.cuts.fr](http://www.cuts.fr)

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

**Le Maire : Guy GODEFROY**